



FORMATION INITIALE TAXI - PREPARATION A L'EXAMEN DE TAXI - PARTIE ADMISSION

Afin de pouvoir conduire un véhicule taxi conformément à la réglementation en vigueur, le stagiaire devra acquérir les compétences pour être capable à l'issue de la formation de se présenter et répondre à l'épreuve pratique d'admission à l'examen de conducteur de taxi.

La formation complète se prépare en deux parties: admissibilité et admission.

Cette formation prépare uniquement pour la partie "admission":

Mise en situation pratique de réalisation d'une course taxi. Elle a pour objectif d'évaluer la capacité du stagiaire à assurer par sa conduite, en circulation, la sécurité des passagers et des autres usagers de la route, tout en proposant aux clients un service commercial de qualité.

Formateur·rice(s) :

- JACQUES CHOTARD

Objectif visé

- Afin de pouvoir conduire un véhicule taxi conformément à la réglementation en vigueur, le stagiaire devra acquérir les compétences pour être capable à l'issue de la formation

Méthode d'évaluation

Déroulé pédagogique

Journée 1

- ADMISSION

CENTRE DE FORMATION DE CONDUCTEURS DE TAXI DES A.M. -
CHAMBRE SYNDICALE DES MAITRES-COCHERS ET TAXIS DE LA VILLE DE
NICE

Tél : 0493857001 – Mail : syndicatdestaxisdenice.marie@gmail.com

118 AVENUE DE LA CALIFORNIE — 06200 NICE France

SIRET : 78261979500027

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°93060601006 auprès du préfet de
région de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce numéro d'enregistrement ne vaut agrément de l'État



-
- ADMISSION

Journée 2

- ADMISSION
-
- ADMISSION

Journée 3

- ADMISSION
-
- ADMISSION

Journée 4

- ADMISSION
-
- ADMISSION

Journée 5

- ADMISSION
-
- ADMISSION

Informations complémentaires

Durée : 45 heures de formation sur 5 jours

Pré-requis :

- Être titulaire du permis de conduire B valide, non probatoire et réussir les épreuves d'admissibilité

Public concerné : Afin de pouvoir conduire un véhicule taxi conformément à la réglementation en vigueur, le stagiaire devra acquérir les compétences pour être capable à l'issue de la formation de se présenter aux examens.

Tarif 1 500,00 € HT (Exonération de TVA - Art.261.4.4° a du CGI) Tarif hors examen

CENTRE DE FORMATION DE CONDUCTEURS DE TAXI DES A.M. -
CHAMBRE SYNDICALE DES MAITRES-COCHERS ET TAXIS DE LA VILLE DE
NICE

Tél : 0493857001 – Mail : syndicatdestaxisdenice.marie@gmail.com

118 AVENUE DE LA CALIFORNIE — 06200 NICE France

SIRET : 78261979500027

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°93060601006 auprès du préfet de
région de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce numéro d'enregistrement ne vaut agrément de l'État